

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 030-243000593-20240213-DL2024_02_01-DE

S²LO



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



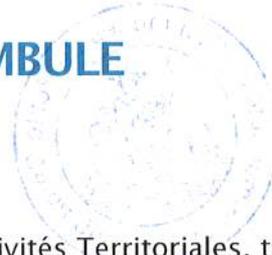
Informez sur la situation financière

Présentez les résultats et les analyses

Débattez des orientations budgétaires



PREAMBULE



Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que modifié par la loi NOTRe « dans les communes de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale, le maire ou le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil de communauté, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par une réponse ministérielle du 18 octobre 2016, le gouvernement a précisé l'application de cette disposition : **cette délibération**, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires, **doit faire l'objet d'un vote du Conseil de Communauté**. Ainsi, par son vote, le Conseil de Communauté doit prendre acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater l'existence du rapport.

Ce rapport a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

Le rapport tel que présenté devra être transmis au représentant de l'Etat et devra faire l'objet d'une publication.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que modifié par la loi NOTRe indique qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au Président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières).

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER ET LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE EN 2023

Le contexte macroéconomique

Loi de Finances 2024 – Principales dispositions concernant le bloc communal

Le contexte local

Situation budgétaire de la collectivité à la fin de l'exercice 2023

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Focus – Evolution des dépenses de personnel

Structure et gestion de l'encours de dette

Les ratios financiers

Une épargne nette en constante progression

Des recettes de fonctionnement en hausse

2023 – Une année importante en matière d'investissements

DEUXIEME PARTIE

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'ANNEE 2024

Orientations budgétaires pour 2024

Résultat prévisionnel 2023

Structure de la section de fonctionnement pour l'année 2024

Détail de la section de fonctionnement

Structure de la section d'investissement pour l'année 2024

Le financement des investissements

Les restes à réaliser

TROISIEME PARTIE

LES BUDGETS ANNEXES

Budget Office de Tourisme

Budget Port de plaisance

Budget SPANC

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 030-243000593-20240213-DL2024_02_01-DE



PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ECONOMIQUE, BILAN BUDGETAIRE



LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

Le contexte international : une croissance modérée en 2023



Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le 4^e trimestre 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée.

Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, il n'est pas envisagé pour l'instant un tel scénario dans les économies développées avant 2024.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au 3^e trimestre à -0,1%, après +0,3% au 2^e trimestre et +0,1% au 1^{er} trimestre.

L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3 % en septembre, après un pic de 10,6 % atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1 % en octobre 2022, l'inflation reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux très élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à + 0,2% T/T au 2^e trimestre après +0,3 % au 1^{er} trimestre.

Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation a continué de reculer, atteignant 3,7 % en septembre, contre 6,3 % en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à + 4,9% au 3^e trimestre, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au 3^e trimestre à + 4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation qui oscille autour de 0 %, indiquant une demande stagnante.

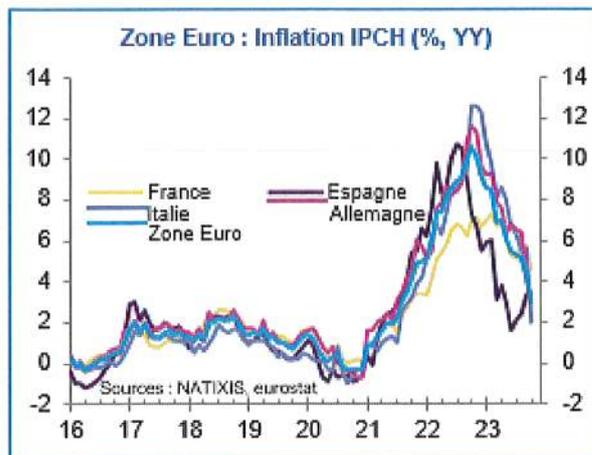
Zone Euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à + 3,4 %, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au 1^{er} et au 2^e trimestres, elle était stable à + 0,1 % T/T en raison de la stagnation de la consommation privée et de la faiblesse de l'investissement (+ 0,3 % aux deux trimestres).

Inertes au 1^{er} trimestre, les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. La première estimation du PIB du 3^e trimestre, à - 0,1 % T/T le confirme et le 4^e trimestre s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à + 0,5 % sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à + 1 % en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale à 8 % au 1^{er} trimestre 2023 puis à 6,2 % au 2^e trimestre après s'être établie à 8,4 % sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre + 5% au 3^e trimestre, + 3,9 % au 4^e trimestre et 5,8 % sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, il est prévu une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.



Le contexte en France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+ 2,6 % après + 6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre, la croissance économique a retrouvé des couleurs au 2^e trimestre atteignant +0,5 % T/T, malgré l'inflation persistante, notamment grâce à la bonne performance des exportations (+ 2,7 % T/T après -1,7 %). La croissance a été plus modeste au 3^e trimestre 2023, avec une hausse de seulement 0,1 % T/T en première estimation.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au 2^e trimestre, elle a augmenté de 0,7 % sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5 % au 3^e trimestre, après + 0,9 % au 2^e trimestre. L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+ 0,1 %) après 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock accélère et contribue positivement à la croissance du PIB (+ 0,7 point après + 0,2 point au 2^e trimestre).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (- 1,4 % après + 2,4 % T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1,4 % en moyenne cette année.

France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à + 5,9 %, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic global atteint à + 7,3 % sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. L'inflation sous-jacente reflue également.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+ 9,7 % en septembre contre + 15,9 % en mars).

Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (- 3,7 %), avant de rebondir ensuite (+ 11,9 % en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10 % au 1^{er} août des tarifs réglementés de l'électricité.

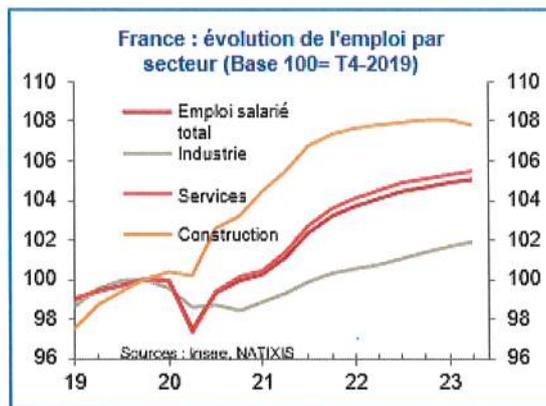


France : les perspectives d'emploi restent favorables

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5 % après + 3,9 % en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4 % T/T au 1^{er} trimestre, l'emploi salarié a fortement ralenti au 2^e trimestre pour être quasi stable à + 0,1 % T/T dans le secteur privé comme public. Les premiers chiffres du 3^e trimestre ont indiqué une légère baisse de l'emploi salarié privé : -17 700 emplois. Sur un an, l'emploi salarié reste en hausse de 0,7 % soit 138 800 emplois.

Au 2^e trimestre 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2 % de la population active, après 7,1 % au 1^{er} trimestre. La part des personnes se trouvant dans une situation de sous-emploi est également stable sur le trimestre à 4,5 % après 4,4 % tandis que le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu à son plus haut historique (73,9 %).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.



France : Le rétablissement des finances publiques sera lent

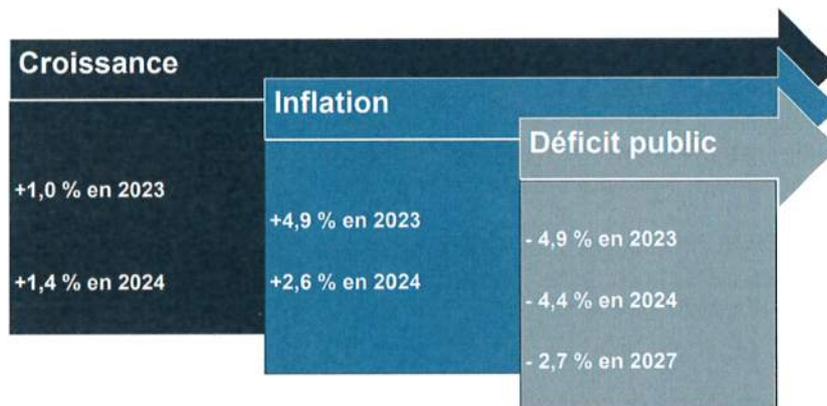
En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (- 4,7 % du PIB contre - 3,1 % en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à - 4,7 % au 1^{er} trimestre 2023 et a légèrement diminué à - 4,6 % au second trimestre.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 le déficit et la dette publics se réduisent progressivement. Les mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devraient contribuer à la réduction du déficit public à -4,4 % du PIB en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (- 2,7 % à horizon 2027).

Le gouvernement prévoit une réduction du ratio dette/PIB à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027 (contre 111,8% au 2^e trimestre 2023), bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

En résumé :



Loi de Finances 2024 : principales dispositions concernant le bloc communal

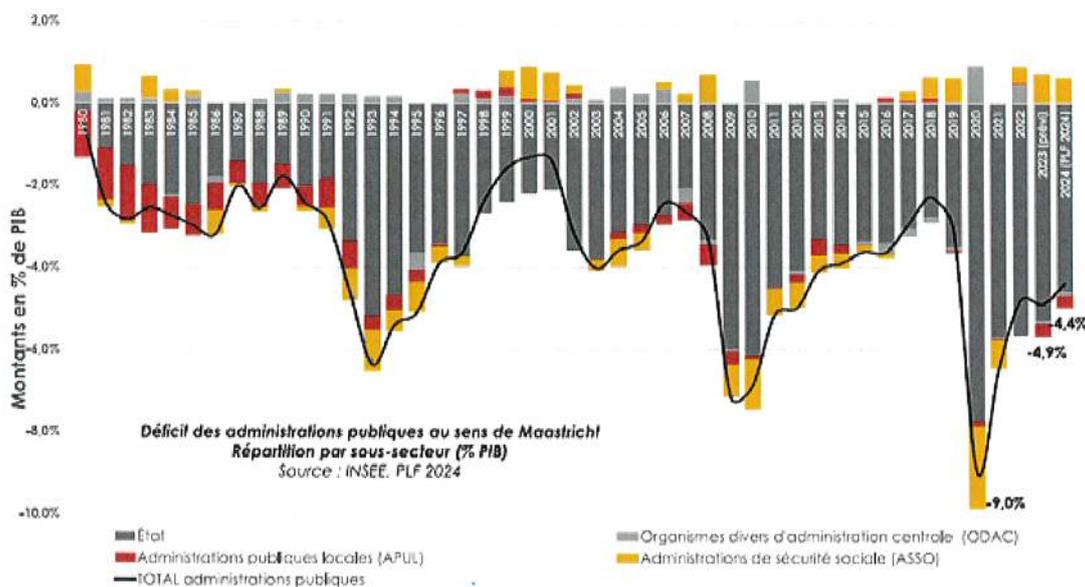
La Loi de Finances 2024 marque une hausse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités. Cela inclut la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, le nouveau fonds d'accélération de transition écologique reconduit pour 2024, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle. Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités atteignent 105,1 milliards € dans le PLF 2024 contre 103,8 € dans la LFI 2023.

Pour 2024, l'accent est porté sur la transition écologique avec un verdissement des dotations, ainsi que la création des « budgets verts ».

Un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de -0,5% par an

La loi de programmation pour les années 2023 à 2027 parue le 19 décembre 2023 définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Elle indique que les collectivités territoriales doivent contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales doit présenter son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Un déficit public prévisionnel 2023 de 139 Md€ représentant 4,9% du PIB



Au niveau national, l'objectif d'évolution de ces dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit pour les collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre :

Evolution annuelle en %	2023	2024			
Dépenses de fonctionnement (évolution en valeur)	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%
Dépenses de fonctionnement (évolution en volume)	0,00%	-0,50%	-0,50%	-0,45%	-0,45%

A l'horizon 2027 : la tenue de l'objectif en dépenses implique la poursuite par les collectivités territoriales de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. En comptabilité nationale, l'objectif est une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de - 0,5 % en volume par an sur le quinquennat.

Pour suivre cet objectif, les collectivités devront faire figurer dans leur rapport d'orientation budgétaire leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement, pour le budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

EPCI	
Dotation d'intercommunalité	
+ 30 millions nets	
+ 60 millions pris sur la dotation de compensation	
Environ + 5 % au total	
Dotation de compensation	
-60 millions nets	
Environ - 1 % à -1,5 %	

LES CONCOURS FINANCIERS

Les concours financiers s'élèvent à 54,57 Mds d'euros pour 2024. Ils comprennent les prélèvements sur recettes de l'État (44,84 Mds d'euros) dont la DGF (26,9 Mds d'euros), le FCTVA 7,1 Mds d'euros et différentes dotations de compensation (DCRTP notamment), la mission relations aux collectivités territoriales (4,35 Mds €) dont DETR, DSIL... ainsi que la TVA des régions (5,37 Mds d'euros).

UNE DGF EN LEGERE HAUSSE, CENTREE SUR LA PEREQUATION

La DGF 2024 est fixée à 27,1 Md€. Elle est abondée de 320 millions € dont 30 millions € pour la dotation d'intercommunalité. Les 2/3 restants de la progression de la dotation d'intercommunalité (60 M€) seront financés par la réduction de la dotation de compensation.

UNE MINORATION DES VARIABLES D'AJUSTEMENT

Afin de financer la progression de la dotation d'intercommunalité et de la DGF dans son ensemble, la minoration atteindra 67M€ en 2024. Le périmètre des variables d'ajustements pour 2024 intègre les parts communales, intercommunales, départementales et régionales de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que les Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FPDTP). Leurs crédits diminueront de 67M€, soit une diminution de la DCRTP et des FDTP de 2,0% en moyenne (la répartition entre collectivités étant effectuée au prorata des recettes de fonctionnement). Les variables d'ajustements des années précédents (compensations fiscales notamment) ne seront pas impactées.

REPARTITION DEROGATOIRE POUR LE FPIC : ASSOUPPLISSEMENT DES REGLES DE PROCEDURE

La LFI 2024 assouplit les règles de procédure permettant de déroger à la répartition de droit commun du FPIC. L'article 241 prévoit que les délibérations prises produiront leurs effets de manière pluriannuelle tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées.

Malgré l'évolution d'une année sur l'autre du montant total du prélèvement ou de l'attribution d'un ensemble intercommunal, les quotes-parts respectives de chaque commune et de l'EPCI dans ce total demeureront fixes d'une année sur l'autre.

LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL RENOUVELE

Un verdissement des dotations

Sont attribués :

- 2 Mds d'€ pour la DSIL/DETR/DSID
- 2,5 Mds d'€ pour le fonds vert (+500 M par rapport à 2023) dont 250 millions d'euros fléchés pour l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET.

L'objectif de financement de projets concourant à la **transition écologique** est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID.

Les préfets doivent tenir compte du caractère écologique des projets portés par les collectivités pour fixer leurs taux de subventionnement.

Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

AUGMENTATION DU FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 Mds millions € pour 2024, soit une hausse de 6 %. Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). **En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA**, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1er janvier 2021.



Les modifications sont essentiellement techniques.

CHIFFRES CLES

VALEURS LOCATIVES*
+3,9 % en 2024 (chiffre définitif)

FRACTION DE TVA**
+ 6,5 % EN 2023 (estimation)
+ 5 % en 2024 (estimation)

AMENAGEMENT DE LA SUPPRESSION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)

La suppression de la CVAE a été entérinée en loi de finances pour 2023, mais elle était prévue pour être effective en 2024. L'article 8 du PLF 2024 vient repousser à **2027** la suppression effective de la CVAE, avec un taux d'imposition abaissé graduellement (0,28% en 2024, 0,19% en 2025, 0,09% en 2026).

Pour mémoire, pour les collectivités locales, la CVAE n'est plus perçue depuis 2023. La loi de finances pour 2023 a prévu la compensation au travers d'une fraction de la TVA nationale, à hauteur de la moyenne des produits de CVAE encaissée entre 2020 et 2023. Cette fraction de TVA générera un produit évolutif, puisque c'est bien une fraction qui est calculée, appliquée au produit de TVA nationale.

Toutefois, cette croissance sera réservée pour le Fonds national pour l'attractivité des territoires, dont la clef de répartition entre les collectivités n'est pas définie. Un projet de décret sorti en septembre 2023 propose une répartition de ce fonds entre les collectivités pour 1/3 selon les bases de CFE et pour 2/3 selon les effectifs présents sur le territoire de la commune, ce qui correspondait aux modalités de répartition de la CVAE entre les territoires.

Dès lors, le seul intérêt de passer par un tel fonds pour la répartition de la croissance de la fraction de TVA compensant la CVAE, est de ne pas figer pour les années futures les situations actuelles, et de pouvoir intégrer les évolutions d'effectifs salariés, et de bases CFE.

Calcul de la compensation	
	Calcul de la compensation
PART 1 : part individuelle fixe	<p>Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023</p> <p>Reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale via le fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET).</p>
PART 2 : part « dynamique »	<p>Pour 2023 : 600M€ répartis avec comme clé de répartition: 1/3 en fonction les bases de CFE et pour 2/3 sur en fonction des effectifs.</p> <p>Pour 2024 : une proposition de décret présenté au CFL prévoit la même répartition pour 2024 mais un changement de règle à compter de 2025 (avis défavorable du CFL)</p>

ASSOUPLISSEMENT DES REGLES DE LIEN ENTRE LES TAXES

L'instance délibérante d'un EPCI à fiscalité propre dont le taux de THRS est inférieur à 75% de la moyenne des EPCI constatée l'année précédente au niveau national peut fixer le taux de THRS dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5% de cette moyenne.

TAXE DE SEJOUR : TELEDECLARATION CENTRALISEE

Lancement au plus tard le 1er juin 2024 de l'expérimentation d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en œuvre par l'administration fiscale. Chaque collectivité territoriale ayant institué la taxe de séjour se voit notifier par l'administration fiscale le dépôt d'informations relatives aux versements la concernant et a accès à ces informations.

TEOM : TARIFICATION INCITATIVE

Les EPCI pourront instituer la part de tarification incitative de la TEOM uniquement sur les territoires des communes qui disposent d'une proportion de logements collectifs inférieure à 20%.

DISPOSITIFS DE SOUTIEN

La LFI ne prévoit pas de nouveau filet de sécurité sur l'exercice 2024.

L'amortisseur électricité est reconduit en 2024 pour les contrats signés avant le 30 juin 2023 et encore en vigueur en 2024. La liste d'éligibilité ainsi que les conditions (part prise en charge par l'État et seuil de tarif) seront connues ultérieurement par voie réglementaire.

BUDGETISATION VERTE

La démarche de « budgétisation verte » est rendue obligatoire pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants.

La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. **La collectivité doit déterminer quelles sont les dépenses qui contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique.**

Dans un premier temps, seules les dépenses d'investissement seront évaluées et cela fera l'objet d'une annexe au compte administratif 2024 (*article 191 LFI*).

A partir de l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

COMPTE FINANCIER UNIQUE

La généralisation du CFU est prévue au plus tard pour l'exercice 2026 (contre 2024 actuellement). Une fois mis en œuvre le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

LE CONTEXTE LOCAL

Une croissance démographique qui se confirme

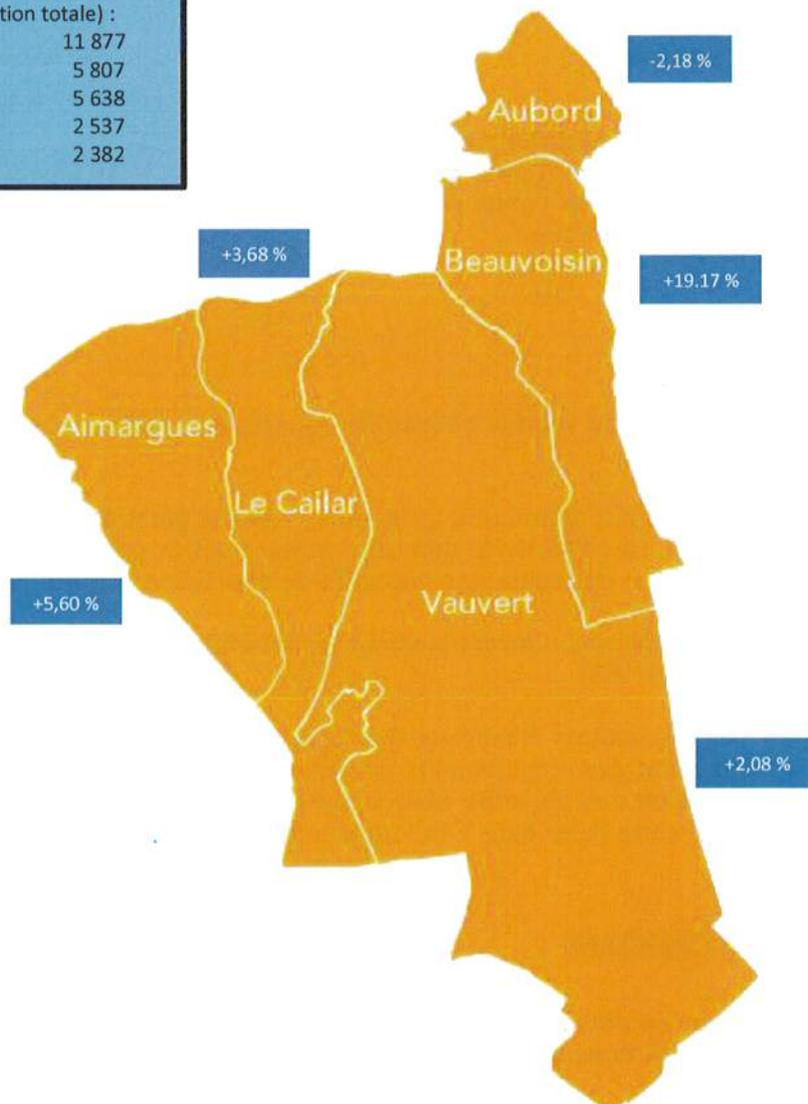
La dynamique démographique se confirme, comme l'indiquent les chiffres de l'INSEE. Entre 2015 et 2021, la Communauté de communes de Petite Camargue a connu une augmentation moyenne de sa population de 5.59 %, largement supérieure à la moyenne de celle du département du Gard (2.49 %) et même de la région (4.29 %).

Il est important de souligner que pour construire ces statistiques, l'INSEE n'a pas pris en compte les évolutions démographiques des années 2022 et 2023. La population de la CCPC est de 28 241 habitants (chiffres INSEE 2021 population totale).

Nombre d'habitants en 2021

(Chiffres INSEE population totale) :

- Vauvert :	11 877
- Aimargues :	5 807
- Beauvoisin :	5 638
- Le Cailar :	2 537
- Aubord :	2 382



COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

Obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Accueil des gens du voyage
- Déchets des ménages et déchets assimilés
-

Optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Maisons de services au public

Facultatives

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs ou sociaux d'intérêt communautaire
- Partenariat pour les manifestations d'art et de traditions
- Gestion de la restauration scolaire
- Entreprises, emploi, insertion et formation
- Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Information géographique (SIG)
- Transports (schéma de déplacement et transport intercommunal)
- Réflexion en vue de l'élaboration d'un contrat local de sécurité
- Création et gestion d'une police municipale intercommunale d'intérêt communautaire
- Entretien, fonctionnement et développement de la maison de Justice et du Droit.



En 2022 un Pacte Fiscal et Financier a été adopté.

Outre l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux traduisant le besoin de doter le territoire d'équipements structurants, trois enjeux phares ont été identifiés pour le mandat à venir :

- Soutenir l'investissement des communes afin de réduire leurs besoins de financement extérieurs et ainsi améliorer l'épargne nette. Ce soutien doit également inscrire la Communauté comme vecteur et financeurs de projets communaux.
- Renforcer les capacités d'autofinancement brutes en allégeant les charges de fonctionnement des communes.
- Veiller à contenir la contraction de l'épargne de la CCPC considérant notamment les investissements à porter sur le mandat.

Ainsi, les 3 axes ont été retenus :

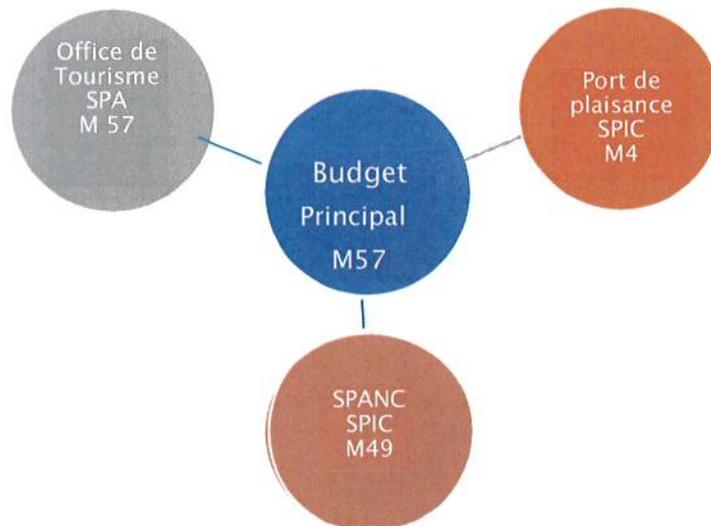
- **La mutualisation des services**
- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :**

Mise en œuvre d'une enveloppe de DSC à destination des communes membres dès 2022 à hauteur d'un montant plafond de 240 000 €/an sur la période 2022-2026. Ce montant pouvant être révisé annuellement par les élus communautaires en fonction des capacités de financement de la CCPC.

- **Les Fonds de concours :**

L'enveloppe annuelle est fixée à 600 000 €.

STRUCTURE BUDGETAIRE



SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ À LA FIN DE L'EXERCICE 2023

Rappel de la stratégie financière

Politique de rigueur budgétaire

Le choc énergétique, l'inflation et les mesures à portée générale (imposées par l'Etat) et particulières pour soutenir le pouvoir d'achat des agents intercommunaux ont impacté les dépenses de fonctionnement. La politique de rigueur budgétaire, la maîtrise et le suivi permanent des dépenses permettent de contenir les charges à caractère général.

La croissance démographique et les impératifs écologiques exigent des investissements conséquents.

La Communauté a donc opté pour des investissements ambitieux, destinés à se doter d'infrastructures essentielles et à initier la rénovation thermique de ses bâtiments.

Financement des investissements

Pour financer ses investissements, la CCPC a décidé d'utiliser l'autofinancement, s'appuyant sur sa bonne gestion financière. Cette stratégie permettra de financer les opérations prévues sans compromettre sa santé financière. Le recours à l'emprunt n'est pas exclu au regard du niveau de désendettement de la collectivité.

Maintien des taux d'imposition

Afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants et d'éviter d'aggraver la pression fiscale, la Communauté s'est engagée à ne pas augmenter les taux d'impôt en 2023.

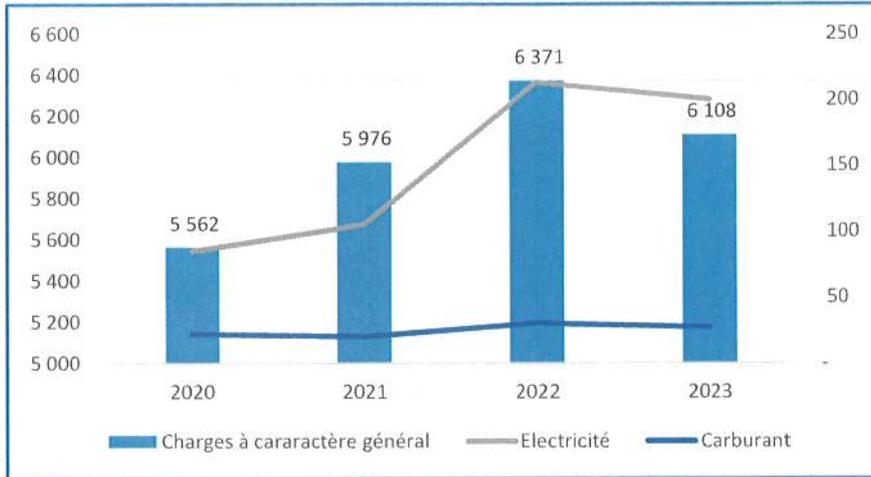
MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE 2022	BP + DM 2023	REALISE 2023	Variation 2022/2023
011 Charges à caractère général	6 370 158	7 089 983	6 108 353	-4,11%
012 Charges de personnel	6 621 412	7 364 435	7 354 283	11,07%
014 Atténuation de produits	4 671 648	4 754 231	4 736 431	1,39%
65 Charges de gestion courante	1 369 711	2 322 947	1 744 170	27,34%
66 Charges financières	210 351	227 000	226 749	7,80%
67 Charges spécifiques	940	6 300	1 239	31,79%
68 Dotations aux provisions		46 251	46 251	
042 Opérations d'ordre entre sections	221 441	304 856	424 906	
023 Virement à la section d'investissement		2 799 445		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 465 660	24 915 449	20 642 382	6,05%

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

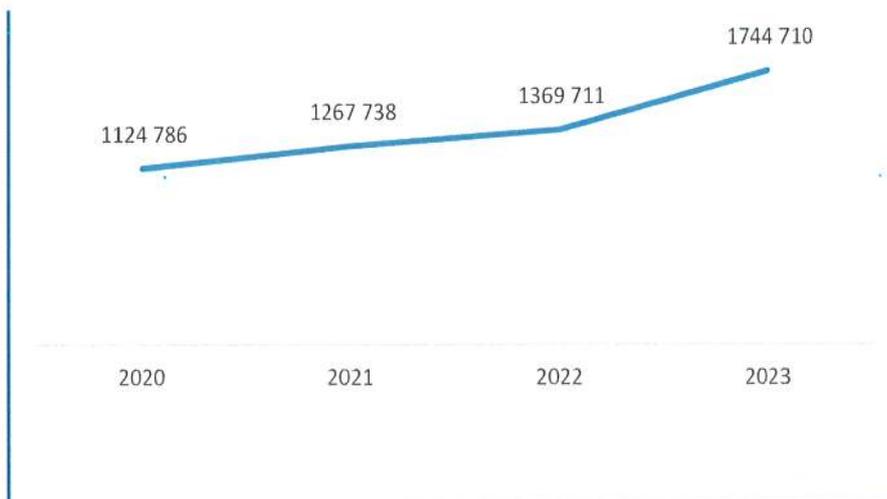
En 2023, les charges à caractère général diminuent de 4.11 % malgré un contexte inflationniste à 4,9 % et alors que pour l'ensemble des groupements à fiscalité propre, il a été constaté une hausse de 12.5 % en 2022.



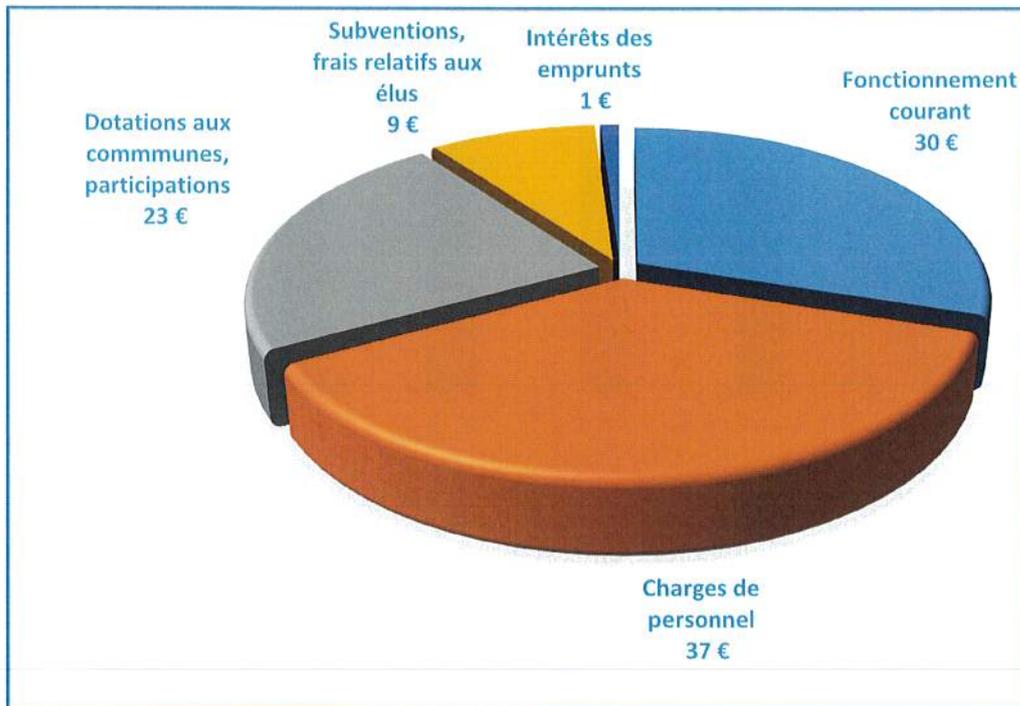
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

L'augmentation de 27 % est liée principalement aux contributions à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Vistre Vistrenque (conventions pour l'entretien et l'exploitation des aménagements hydrauliques et des ouvrages participant à la protection contre les inondations et pour la constitution des dossiers de demande de classement en système d'endiguement/aménagements hydrauliques des ouvrages participant à la protection contre les inondations).

A la demande du SGC de Vauvert, des admissions en non-valeur pour un montant de 71 637 € ont également été réalisées.

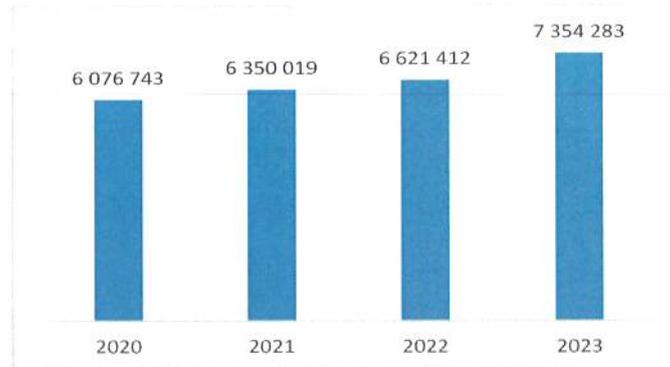


Répartition de 100 € en dépenses de fonctionnement réelles en 2023 :



FOCUS : la gestion rigoureuse des ressources humaines a permis une maîtrise relative des dépenses de personnel malgré les mesures réglementaires imposées

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)



En dépenses brutes, la masse salariale connaît en 2023 une évolution de 11 % due à l'impact des mesures catégorielles, auxquelles viennent s'ajouter les effets des revalorisations des années précédentes et le nombre accru d'animateurs en restauration scolaire pour compenser la hausse de fréquentation. Le choix a également été fait d'opter pour une assurance statutaire sans franchise : le coût plus élevé est compensé par des remboursements intégraux des arrêts pour raison de santé.

Malgré cela, les efforts collectifs réalisés ont permis de verser de façon exceptionnelle des chèques cadeaux aux agents afin de compenser la hausse des prix. Cette démarche inédite a représenté une dépense supplémentaire de 26 000 €.

Des mesures catégorielles estimées à plus de 300 000 € en 2023

Le budget des ressources humaines a été impacté par des mesures catégorielles (décidées et imposées par l'Etat) totalisant plus de 3K€ en 2023, dont certaines ont été mises en place en cours d'année et auront un impact complet en 2024.

Parmi ces évolutions notables, les points suivants peuvent être soulignés :

- Revalorisation de l'indice plancher suite à l'augmentation du Smic : l'indice plancher est passé de 332 à 352 en un an, soit une augmentation de 20 points d'indice. De plus, au 1er mai 2023, il a été relevé de 9 points supplémentaires, atteignant ainsi 361.
- Modification des «bas de grille»
- Revalorisation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023. Cette mesure représente un coût supplémentaire conséquent, en année pleine, en 2024.

Un important travail sur la structure des effectifs

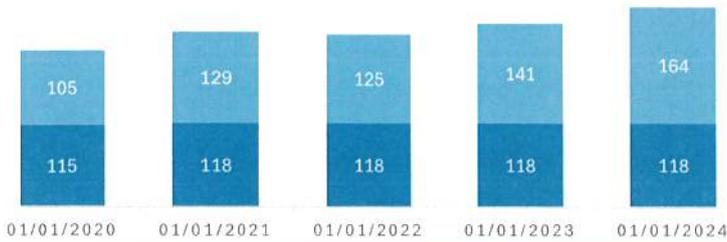
L'année 2023, après la reprise d'activité post-covid, est marquée par une tension importante sur le marché de l'emploi : 15 recrutements d'agents permanents ont eu lieu en 2023, contre 19 départs (dont 11 départs en retraite et 6 mutations externes).

En lien avec la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le dimensionnement des services est régulièrement réinterrogé, les mobilités internes sont privilégiées et les départs ne sont pas remplacés systématiquement poste à poste.

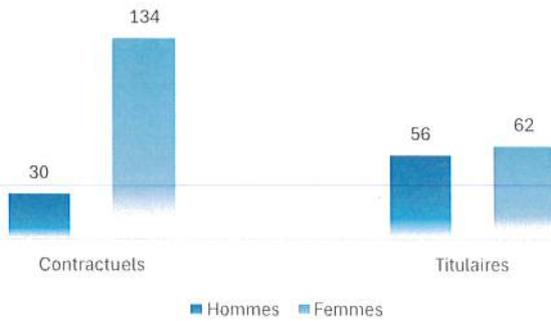
Concernant le service Restauration scolaire, l'augmentation du nombre d'enfants inscrits a nécessité des recrutements complémentaires, pour conserver les ratios d'encadrement décidés par la CCPC, soit 1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire. Cela bien qu'il n'existe pas de contraintes réglementaires en la matière et afin d'assurer la sécurité des enfants.

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

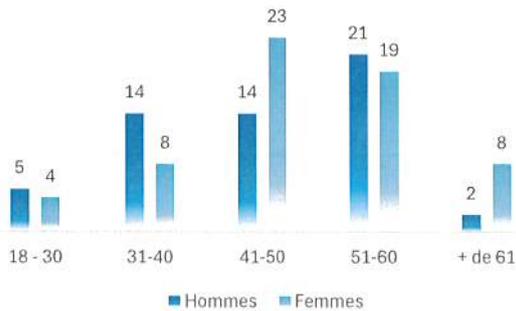
■ Titulaires ■ Contractuels



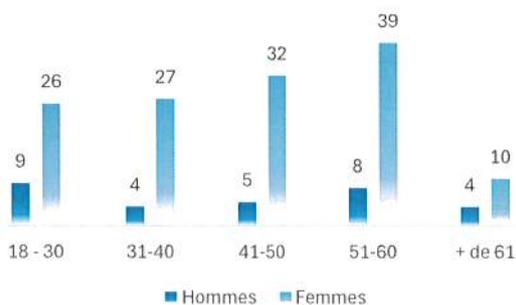
RÉPARTITION PAR GENRE



TITULAIRES



CONTRACTUELS



RESSOURCES HUMAINES

TITULAIRES / CONTRACTUELS.

Le nombre de titulaires est constant depuis 2021.

Les contractuels sont en hausse de 16 % par rapport à 2022, principalement au service restauration scolaire.

FEMMES / HOMMES

L'écart femmes / hommes est relativement faible chez les titulaires, mais très marqué chez les contractuels, principalement au service restauration scolaire.

PYRAMIDE DES AGES

Chez les titulaires, la plus forte proportion de femmes se situe entre 41 et 50 ans, et celle des hommes entre 51 et 60 ans. 8 femmes et 2 hommes ont plus de 61 ans.

Concernant les contractuels, la plus forte proportion de femmes a entre 51 et 60 ans, et pour les hommes entre 41 et 50 ans. Il faut également souligner que 14 personnels ont plus de 61 ans.

Chiffres au 31/12/2023

LE TEMPS DE TRAVAIL

- La durée annuelle de travail effectif : 1607 heures
- Les rythmes de travail en fonction des activités : plannings périodiques, annualisation.
- Les dispositions de mise en œuvre du temps partiel. En 2023, 7 agents en bénéficient.
- Les règles de congés annuels, avec la possibilité d'alimenter un compte épargne temps (CET) dans la limite de 60 jours cumulés maximum.

Les heures supplémentaires et complémentaires

En 2023, les heures complémentaires et supplémentaires rémunérées sont les suivantes (le principe étant la récupération) :

Affectation	Heures supplémentaires		Heures complémentaires	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Police intercommunale	713	19 555 €		
Services techniques	19	284 €		
Aménagement de l'Espace / Habitat	74	1 218 €		
Finances	78	1 219 €		
Informatique	1	21 €		
Restauration	68	1 030 €	2 080	24 248 €
Totaux	953	23 727 €	2 080	24 248 €

La rémunération

Par délibérations du 13 décembre 2016, modifiée le 5 février 2020, le 24 mai 2022 et le 27 juin 2023, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place.

Ce dispositif prévoit une indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

RUBRIQUE	MONTANT
Rémunération brute	4 490 577 €
Charges patronales	1 840 968 €
Rémunération nette	3 540 540 €
NBI	35 735 €
Régime indemnitaire	601 438 €

Avantages en nature

Les avantages en nature sont constitués par la fourniture par l'employeur à ses salariés d'un bien ou service. La mise à disposition peut être gratuite ou moyennant une participation du salarié inférieure à leur valeur réelle

Les agents de la Communauté de communes bénéficient de la prise en charge par la collectivité de l'adhésion au COS et au CNAS.

Structure et gestion de l'encours de la dette

Caractéristiques de la dette au 24/01/2024

Encours **5 389 958,69**
Taux actuariel * **4,24%**

Nombre d'emprunts * **12**
Taux moyen de l'exercice **4,21%**

* tirages futurs compris

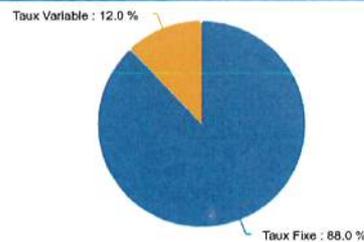
Charges financières en 2024

Annuité **947 866,10**
Remboursement anticipé avec flux **0,00**
Intérêts emprunts **218 222,52**

Amortissement **729 643,58**
Remboursement anticipé sans flux **0,00**
ICNE **65 287,40**

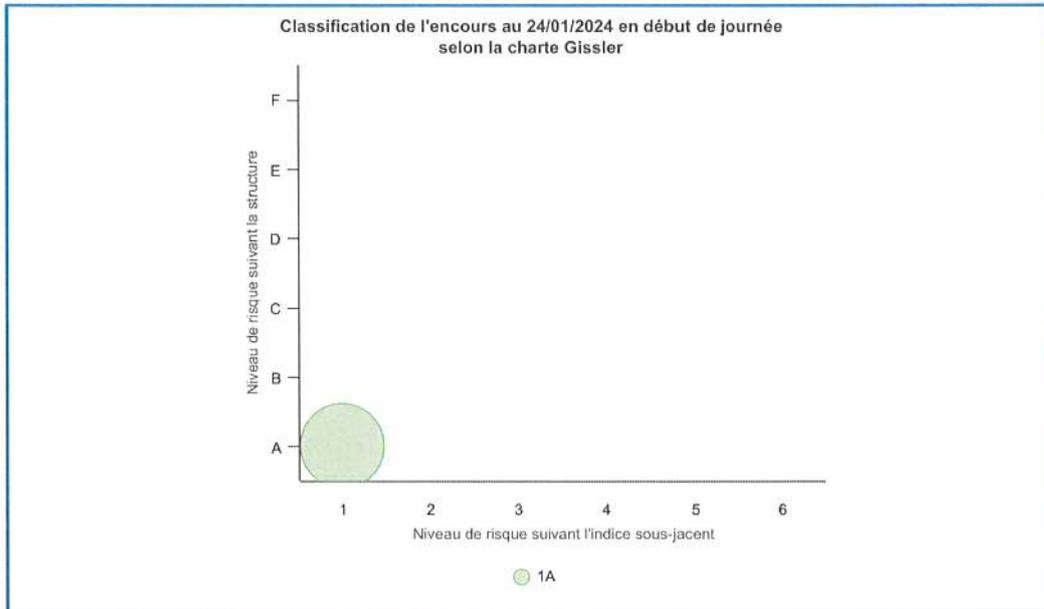
L'annuité est en baisse par rapport à 2023, malgré les premières échéances de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne, du fait du remboursement anticipé d'un emprunt plus volatile. En revanche, l'inscription des ICNE pour la première année augmente le montant du chapitre 66.

Type de taux

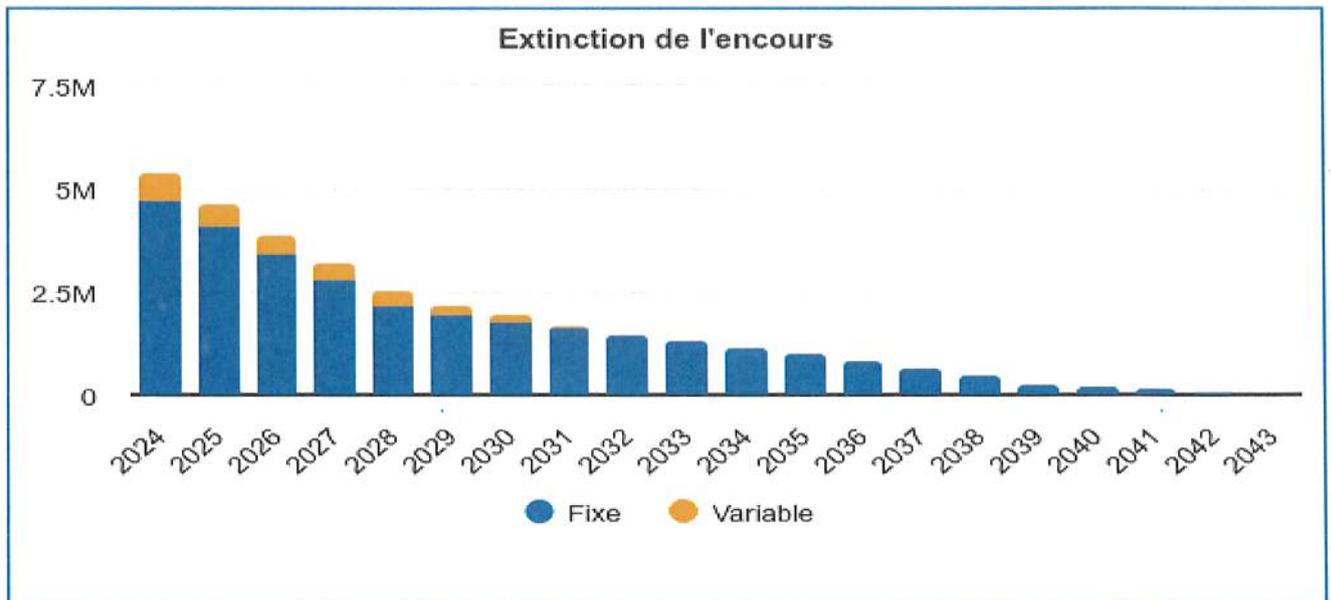


	Fixes	Variables	Total
Encours	4 740 700,50	649 258,19	5 389 958,69
%	87,95%	12,05%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 9 mois	3 ans, 11 mois	5 ans, 7 mois
Duration	4 ans, 11 mois	3 ans, 7 mois	4 ans, 9 mois
Nombre d'emprunts	10	2	12
Taux actuariel	4,07%	5,44%	4,24%
Taux actuariel après couverture	4,07%	5,44%	4,24%

Seuls 2 emprunts sur 12 sont à taux variables (EURIBOR 3 mois). Tous les emprunts sont classés A1 selon la Charte GISSLER.



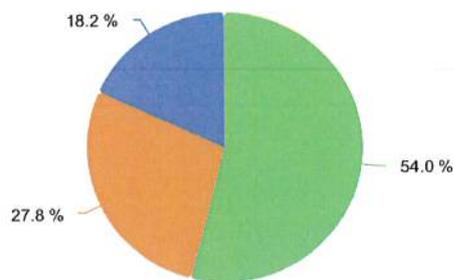
Profil d'extinction de la dette



Sans nouvel emprunt, la dette s'éteint en 2041, les emprunts à taux variable dès 2030.

Répartition par durée résiduelle

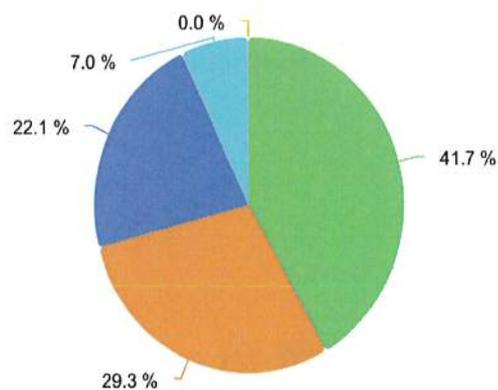
Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	2 909 216,80
5 - 10 ans	1 498 355,63
10 - 20 ans	982 386,26
TOTAL	5 389 958,69

Répartition par prêteur

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
DEXIA Credit Local	-	41,71	2 248 078,88
Caisse d'Epargne	-	29,26	1 577 007,46
La Banque Postale	-	22,06	1 188 891,02
C.L.F./DEXIA	-	6,97	375 648,85
Caisse de Crédit Agricole	-	0,01	332,48
TOTAL			5 389 958,69

La dette est harmonieusement répartie entre 5 prêteurs, limitant ainsi les risques.

LES RATIOS FINANCIERS

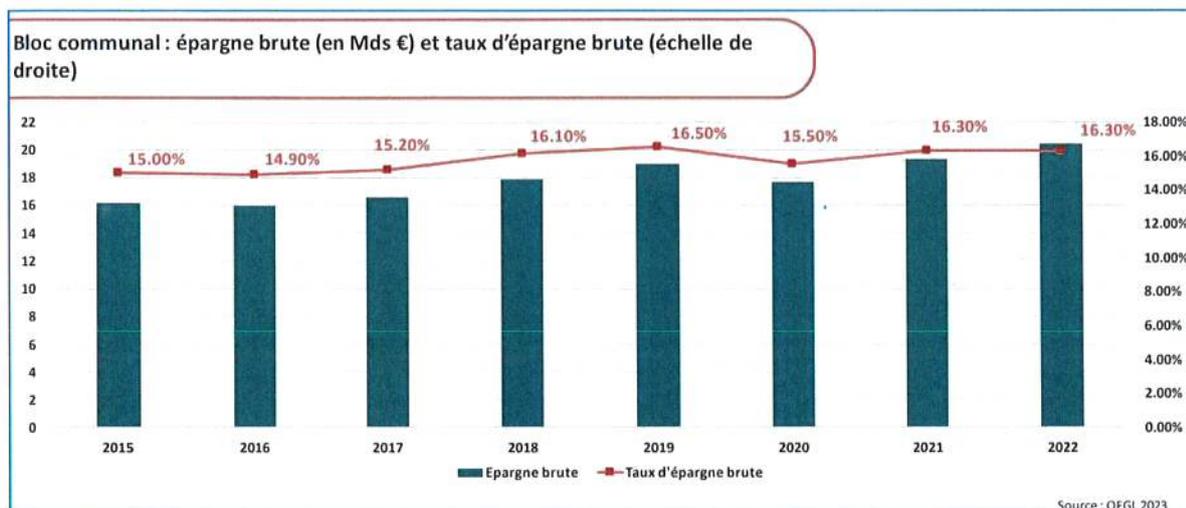
Situation nationale

Principaux ratios sur la dette et la trésorerie
(chiffres 2020)

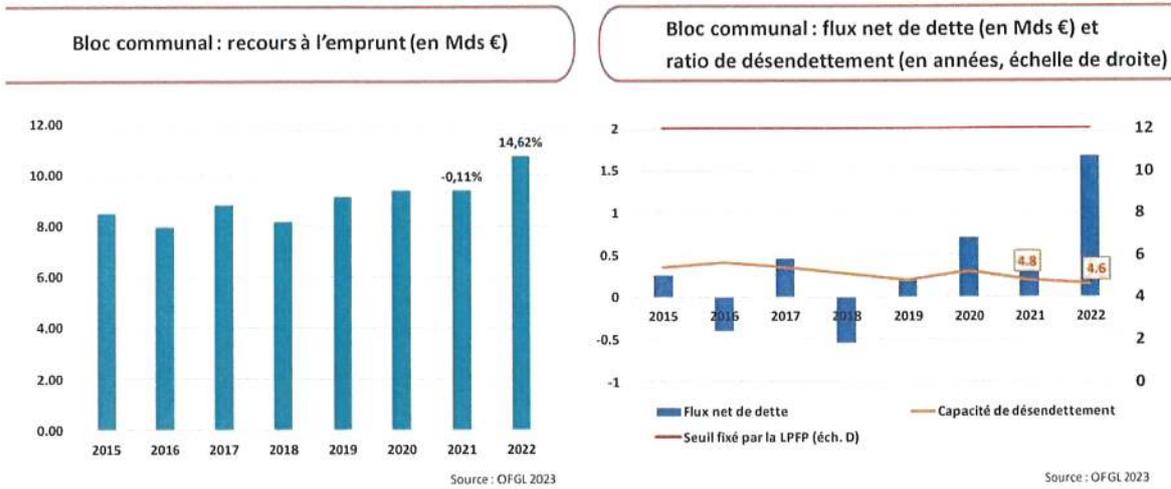
	CC FA	CC FPU	CA	CU / Mét.	Ens. des GFP
Encours de dette au 31/12/2020 en €/hab.	154	199	369	586	384
Dette / épargne brute (en années)	2,7	3,1	5,0	5,7	4,8
Dette / recettes de fonctionnement	38,4 %	36,5 %	54,7 %	70,5 %	56,6 %
Charges financières / encours au 01/01/2020	2,3 %	2,3 %	2,2 %	2,0 %	2,1 %
Trésorerie au 31/12/2020 en jours de dépenses	145	100	66	67	76

L'encours de dette par habitant pour la Communauté de communes de Petite Camargue est de **191 €**, contre 199 € de moyenne sur les EPCI à FPU.

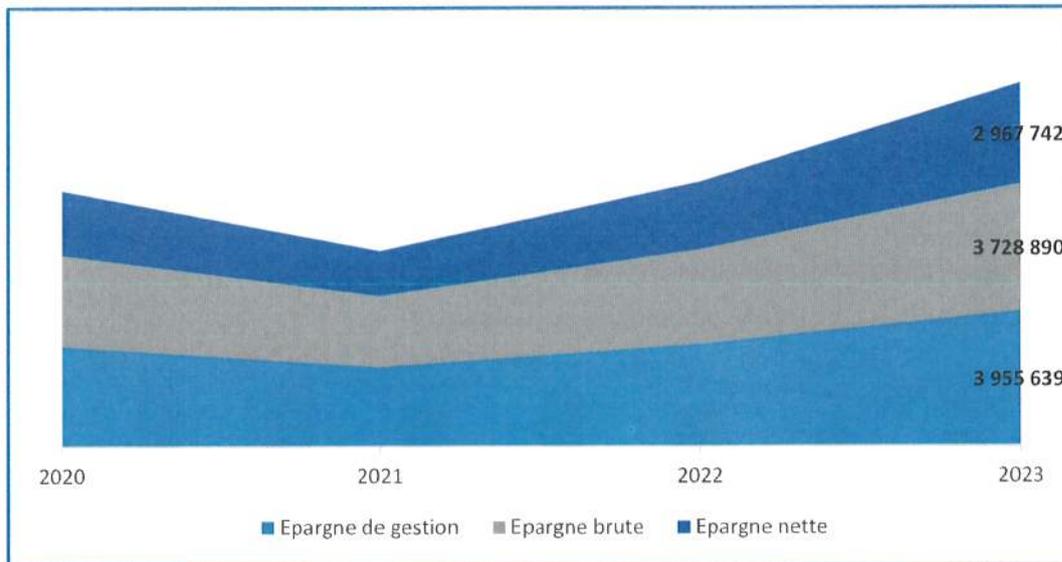
D'après l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale, l'évolution du montant d'encours de dette par habitant de l'EPCI entre 2015 et 2022 (BP + BA consolidés) est de : **- 46,5 %**.



Malgré des dépenses d'investissement en hausse (+9,70 %) et un recours plus élevé à l'emprunt (+14,62%), le bloc communal montre un ratio de désendettement sécurisé à 4.6 ans (chiffres 2022).

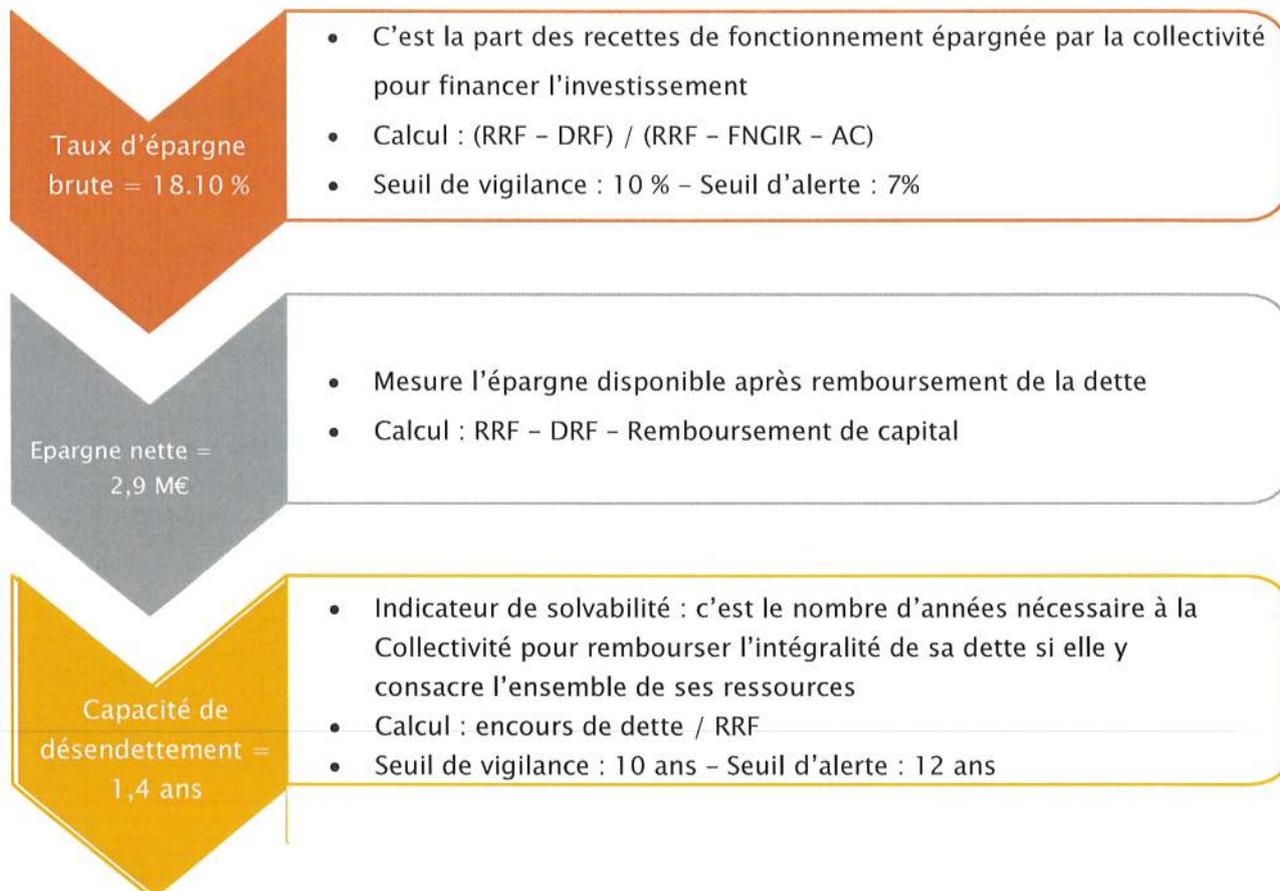


LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : UNE EPARGNE NETTE EN CONSTANTE PROGRESSION



Les soldes intermédiaires de gestion (épargnes de gestion, brute et nette) sont en progression depuis 2021.

La capacité de désendettement est en diminution à 1,4 ans.



RRF : recettes réelles de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	715,89 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	847,93 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	75,71 €
ENCOURS DE DETTE / POPULATION	190,86 €
DGF / POPULATION	50,54 €
DEPENSES DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	36,38%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT + REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	87,61%
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8,93%
ENCOURS DE DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22,51%
EPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15,57%

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

L'ensemble des recettes réelles de fonctionnement atteint près de 24 M€ en 2023. Elles proviennent essentiellement de la fiscalité, pour plus de 68 %. **Le taux d'indépendance financière est donc très favorable.**

	REALISE 2022	BP + DM 2023	REALISE 2023
013 Atténuation de charges	411 291	339 500	663 555
70 Produits des services	1 116 394	1 126 000	1 407 121
73 Impôts et taxes	16 115 955	4 511 000	7 769 559
731 Fiscalité locale		12 124 000	8 627 893
74 Dotations et participations	3 752 149	3 731 000	4 814 415
75 Autres produits de gestion courante	633 679	494 300	663 823
77 Produits spécifiques		-	166 099
042 Opérations d'ordre entre sections	15 000	17 500	2 500
002 Résultat reporté	2 132 668	2 572 149	2 572 149
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 177 136	24 915 449	26 687 113

Les imputations comptables relatives aux impôts et la fiscalité locale, modifiées à la demande du SGC de Vauvert expliquent les différences entre le prévisionnel (pour un total cumulé de 16 635 000 €) et le réalisé (pour un total cumulé de 16 397 452 €).

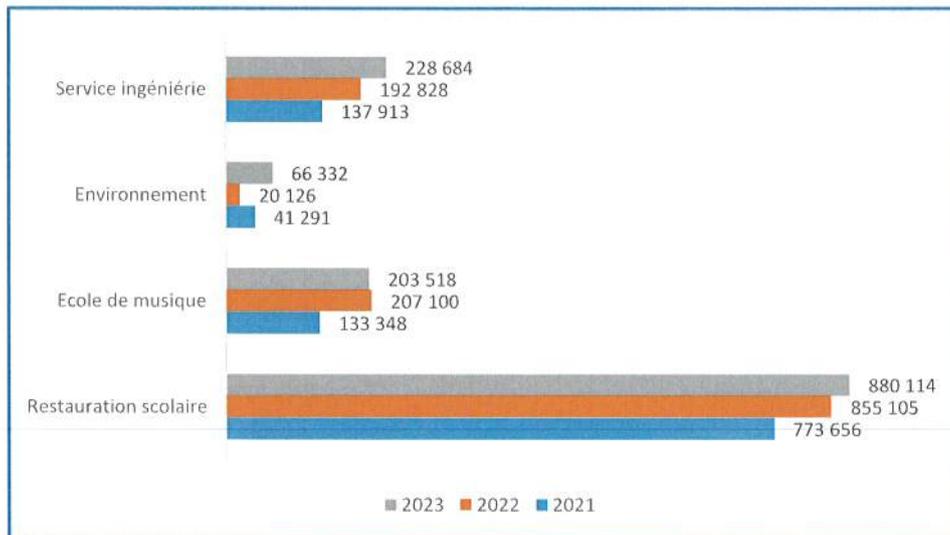
Par ailleurs, le chapitre 013, relatif aux remboursements des assurances statutaires, voit une nette évolution liée au choix d'adhérer à un contrat sans délai de carence (remboursement des arrêts maladie au 1^{er} jour).

Il est toutefois à noter la recette liée à une cession de terrain pour 166 000 € ainsi que celle de l'encaissement d'une recette SITOM de 2021 (413 000 €), qui viennent augmenter de manière exceptionnelle le total des recettes de fonctionnement.

Evolution des produits des services (chapitre 70)

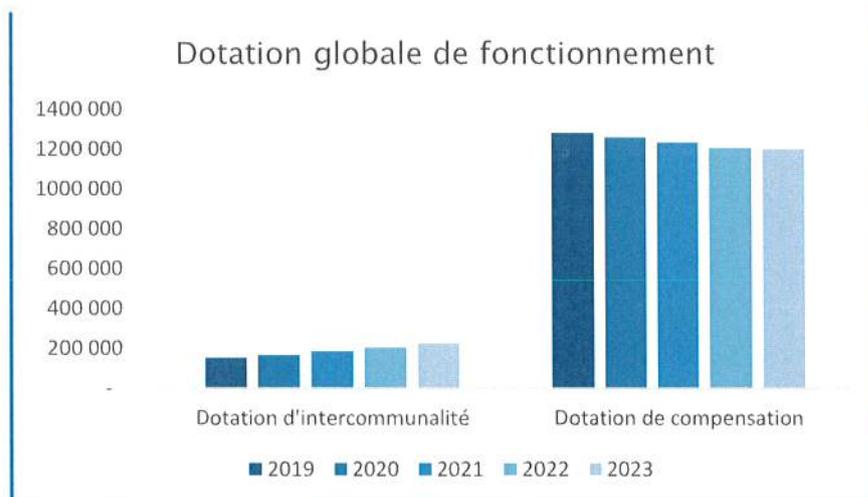
La CCPC perçoit également les recettes issues de l'exploitation des services publics qu'elle assure.

Ces recettes s'élèvent en 2023 à 1 407 121€.



Les tarifs n'ayant pas ou peu évolué, la tendance haussière est liée à l'augmentation en volume des services rendus.

La DGF évolue dans sa part dotation d'intercommunalité, mais est en constante diminution pour la part dotation de compensation

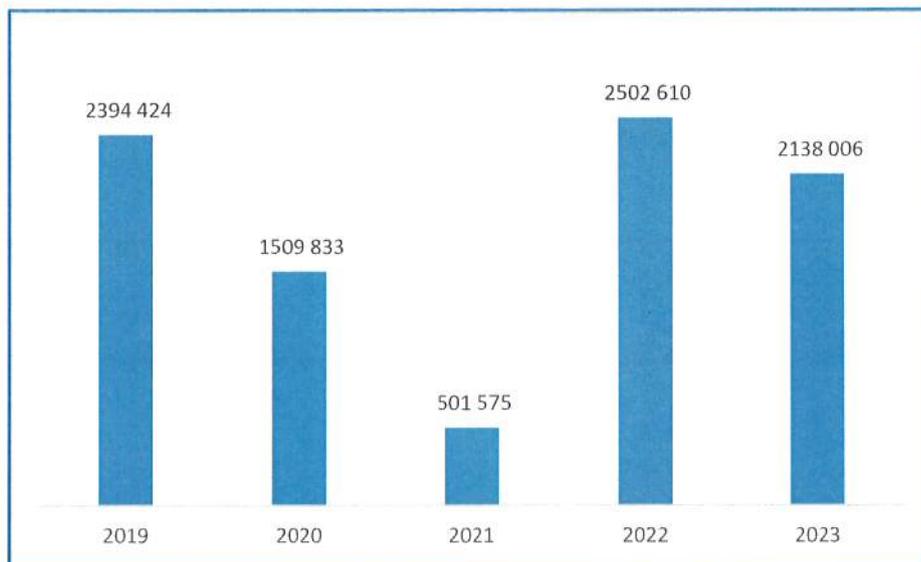


2023 : une année importante en matière d'investissements

L'année 2023 se distingue par un niveau d'investissement important à l'instar de 2022.

Cet effort aurait dû être plus important de 3 millions d'euros supplémentaires si l'opération Construction de la cuisine centrale n'avait connu le retard lié à la liquidation du mandataire principal du Marché Global de Performance, la Société APH, dès le début du chantier, au mois de mai.

Evolution des dépenses brutes d'investissement



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 030-243000593-20240213-DL2024_02_01-DE



DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET ENGAGEMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES POUR 2024



Orientations budgétaires pour l'année 2024

Les grandes orientations financières pour l'exercice 2024 s'inscrivent dans une démarche de rigueur budgétaire et de responsabilité financière. L'objectif est de répondre aux défis actuels tout en assurant le développement durable de la collectivité.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le budget 2024 sera marqué par une stabilité des effectifs de personnel (chapitre 012) et une stabilité des charges à caractère général (011), malgré le coût plus élevé du marché de collecte de déchets, afin de maintenir la qualité du service public. La mise en œuvre d'un contrôle de gestion, associé à cette stratégie permettra d'améliorer encore la capacité d'autofinancement, essentielle pour maintenir l'épargne nette de la CCPC.

Stabilité des recettes de fonctionnement

Le ralentissement des recettes de fonctionnement, notamment en raison de la stabilité de la dotation globale de fonctionnement, implique une vigilance accrue et une gestion plus efficiente des ressources disponibles. Le poste de chargé de mission recherche de subventions et de co-financement prouve là aussi sa pleine nécessité.

Poursuite du programme d'investissement

Malgré un contexte financier contraint, il est primordial de poursuivre les investissements nécessaires, notamment en raison de la démarche de « budgétisation verte » rendue obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. La collectivité doit déterminer quelles sont les dépenses qui contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

Seules les dépenses d'investissement seront évaluées et feront l'objet d'une annexe au compte administratif 2024 (article 191 LFI).

Un budget d'investissement de plus de 7 millions d'euros est prévu pour répondre aux besoins croissants liés à la dynamique démographique et aux enjeux écologiques. Il est également à souligner la poursuite du travail pour doter le territoire d'équipements structurants.

Endettement maîtrisé

Le faible niveau d'endettement actuel permettrait d'envisager de nouveaux emprunts de manière soutenable, contribuant ainsi au financement des investissements stratégiques, cette option n'étant pas retenue dans le cadre de la prévision budgétaire 2024, la trésorerie actuelle permettant le financement des opérations prévues, dans l'attente d'une stabilisation des taux d'emprunt.

Stabilité fiscale

La collectivité réaffirme son engagement à ne pas augmenter la pression fiscale sur ses concitoyens. Cette décision s'inscrit dans sa volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants, tout en garantissant la qualité des services publics. Le budget primitif pour 2024, qui sera soumis au vote le 27 mars, reflète ces orientations. Avec l'ambition de naviguer avec prudence dans un contexte économique incertain, tout en assurant la pérennité et le développement harmonieux de notre territoire.

Résultat prévisionnel de l'exercice 2023

Résultat de l'exercice section de fonctionnement :	3 414 864.05 €
Résultat cumulé :	5 987 012.72 €
Affectation compte 1068 excédents de Fonctionnement capitalisés	2 400 000.00 €
Report 002 2024 :	3 587 012.72 €
Résultat de l'exercice section d'investissement :	370 009.13 €
Résultat cumulé (affecté 001 recettes 2024) :	2 382 929.98 €
RAR dépenses :	1347 220.28 €
RAR recettes :	1 596 481.05 €
Solde des RAR :	+ 249 260.77 €

Budget principal en K€	2020	2021	2022	2023
Produits de fct. courant	19 802	20 526	22 029	23 949
- Charges de fct. courant	17 355	18 425	19 033	19 943
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 447	2 101	2 996	4 006
+ Solde exceptionnel large	+ 58	+41	+14	+160
= Produits exceptionnels larges	107	51	14	166
- Charges exceptionnelles larges	49	10	0	6
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 505	2 142	3 010	4 166
- Intérêts	254	231	210	227
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 251	1 911	2 800	3 939
- Capital	767	773	805	761
= EPARGNE NETTE (EN)	1 484	1 138	1 995	3 178

Structure de la section de fonctionnement pour 2024

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Face aux dépenses contraintes, qu'il s'agisse des frais de personnel ou des dépenses courantes incompressibles ou indispensables au bon fonctionnement des services, il est nécessaire de poursuivre le travail de réflexion et de décision portant sur le dimensionnement et le sens des missions de service public de la CCPC. Pour autant cet exercice ne se limite pas à ses aspects budgétaires – contenir les dépenses, réaliser des économies ou mieux allouer certaines dépenses – il permet aussi de mieux répondre aux attentes des concitoyens et de moderniser les pratiques.

Afin de mener au mieux ce travail et dans le souci de ne pas dégrader la qualité du service public rendu, le budget prévisionnel de la section de fonctionnement est proposé avec une hausse contenue de 5% par rapport au BP 2023.

Un objectif d'épargne nette identique à 2023 pour l'année 2024

Ainsi, la poursuite de cette politique de rigueur engagée, permettra à la collectivité, en maintenant sa capacité à investir à un niveau élevé, de réaliser le programme d'investissement prévu. L'année 2023 aura en effet été marquée par une forte reprise de l'investissement et cet effort sera poursuivi jusqu'en 2026 conformément au plan pluriannuel d'investissement.

La réduction des dépenses de fonctionnement doit permettre de maintenir l'épargne brute en évitant l'effet de ciseau. Grâce à cet important travail qui implique l'ensemble de la collectivité, l'épargne nette devrait ainsi atteindre un montant similaire à 2023.

Détail de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement : 26 M€

	BP + DM 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	Variation BP 2022 / BP 2023
011 Charges à caractère général	7 089 983	6 108 353	7 651 476	7,92%
012 Charges de personnel	7 364 435	7 354 283	7 976 807	8,32%
014 Atténuation de produits	4 754 231	4 736 431	4 800 000	0,96%
65 Charges de gestion courante	2 322 947	1 744 170	2 355 080	1,38%
66 Charges financières	227 000	226 749	290 000	27,75%
67 Charges spécifiques	6 300	1 239	1 800	
68 Dotations aux provisions	46 251	46 251	30 000	
042 Opérations d'ordre entre sections	304 856	424 906	350 000	
023 Virement à la section d'investissement	2 799 445		2 730 538	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 915 449	20 642 382	26 185 701	5,10%

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse globale de **5,10 %**. Il s'agit de prévisions prudentes, tenant compte de plusieurs facteurs :

Chapitre 011 : Le marché de collecte des déchets attribué à compter de 2024 impacte de manière très sensible la section de fonctionnement (+ **16 %**).

L'augmentation du volume et du prix des denrées alimentaires est également pris en compte.

Il est inscrit au budget une étude préalable au transfert de l'eau et l'assainissement, de manière à anticiper **cette prise de compétence obligatoire en 2026 (50 000 €)**.

Le budget tient également compte de l'aide apportée par PREDICT dans le cadre de l'élaboration du PICS (Plan intercommunal de sauvegarde).

Est également inscrite la dépense liée à l'enlèvement de l'épave LINTZER au Port de Gallician, pour un montant prévisionnel de **167 000 €** (subvention attribuée inscrite en recettes de fonctionnement).

Chapitre 012 : les mesures réglementaires décidées en 2023 impactent fortement, en année pleine, la masse salariale (indice plancher passé de 332 à 361, revalorisation de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023).

Dès le mois de janvier, 5 points d'indice sont attribués à tous les agents. Pour un agent à temps complet, le coût annuel brut chargé s'élève à 439.45 €.

Le surcoût total de cette mesure pour la CCPC est estimé à plus de **400 000 €**.

Chapitre 014 : la prévision est pratiquement similaire à celle de 2023 ainsi qu'au réalisé 2023.

Chapitre 65 : les augmentations des participations aux EPTB dans le cadre de la GEMAPI impactent le chapitre 65.

Les montants liés à l'OPAH RU sont inscrits pour **228 300 €** dans ce chapitre.

Chapitre 042 : les amortissements tiendront compte de l'obligation liée à la M57, à savoir un amortissement prorata temporis, ce qui implique que tous les investissements sont amortis dès leur acquisition/réalisation, en année N. La prévision supplémentaire est de l'ordre de **50 000 €**.

Chapitre 66 : les ICNE (intérêts courus non échus) sont pour la première année prévus au budget, ce qui augmente le chapitre 66 de 65 287.40 €, inscription exceptionnelle, les intérêts d'emprunt s'élevant pour leur part à **218 230 €**.

Les recettes de fonctionnement : 26 M€

	BP + DM 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	Variation BP 2022 / BP 2023
013 Atténuation de charges	339 500	663 555	300 000	-11,63%
70 Produits des services	1 126 000	1 407 121	1 240 900	10,20%
73 Impôts et taxes	4 511 000	7 769 559	7 838 870	73,77%
731 Fiscalité locale	12 124 000	8 627 893	8 505 962	-29,84%
74 Dotations et participations	3 731 000	4 814 415	4 155 344	11,37%
75 Autres produits de gestion courante	494 300	663 823	542 612	9,77%
77 Produits spécifiques	-	166 099	-	
042 Opérations d'ordre entre sections	17 500	2 500	15 000	
002 Résultat reporté	2 572 149	2 572 149	3 587 013	39,46%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 915 449	26 687 113	26 185 701	5,10%

Chapitre 013 : les remboursements des arrêts pour raison de santé par l'assurance statutaire s'effectuant sans délai de carence, la recette a été importante en 2023. La prévision 2024 est plus prudente, dans la mesure où l'impact des réductions sur les primes liées l'absentéisme commence à produire des effets. En 2023, ce chapitre a également été abondé par le remboursement des avances des frais de personnels de l'Office de Tourisme pour 176 000 €, qui seront pris en charge en 2024 par le budget de l'OT.

Chapitre 70 : ce chapitre voit une inscription moins élevée que le réalisé 2023, liée aux prévisions de recettes prudentes de l'Ecole de musique et de la restauration scolaire.

Chapitres 73 et 731 : les montants prévisionnels sont identiques au réalisé 2023.

Chapitre 74 : prévu en légère diminution par rapport à 2023 (recette exceptionnelle 2021 SITOM) et lié à des recettes non reconduites (subventions Manade Je vous aime) et correction des imputations FCTVA de la section de fonctionnement.

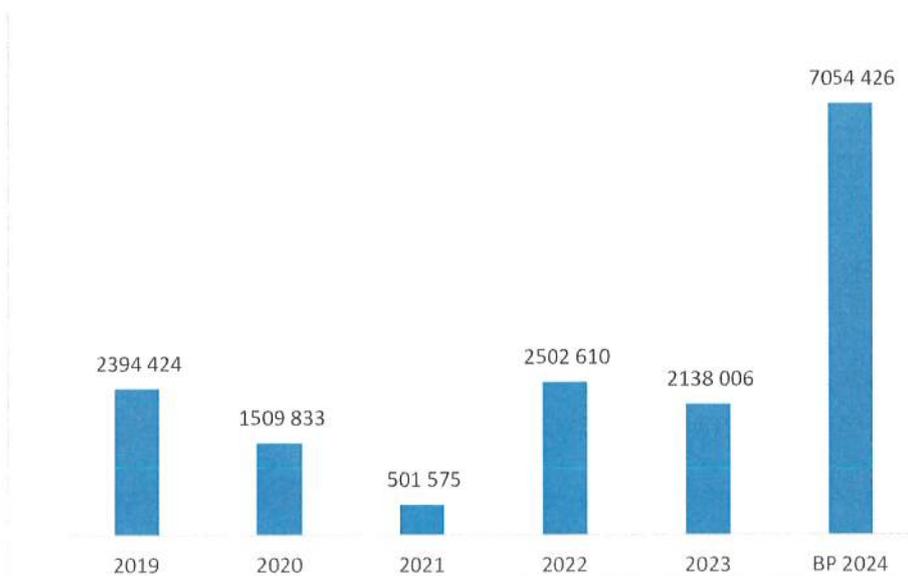
Chapitre 75 : le versement du Fonds solidarité COVID (57 200 €) n'étant pas reconduit en 2024, la prévision est à la baisse, avec également une prévision prudente quant aux recettes liées à la revente des matériaux issus de la collecte des déchets.

Structure de la section d'investissement pour l'année 2024

Le niveau des investissements bruts retenu pour l'année 2024 s'établit à **7 054 426** euros (hors fonds de concours, restes à réaliser 2023 et remboursement du capital de l'emprunt).

La collectivité a pour ambition de se doter des infrastructures nécessaires pour accompagner et soutenir sa croissance démographique en réalisant des investissements de long terme, mais également des investissements répondant à une démarche de budgétisation verte rendue obligatoire, des investissements visant un objectif environnemental et de transition écologique.

Le montant d'investissement brut dans les années précédentes a été important, hormis en 2020 et 2021, années marquées par le COVID.



Les dépenses d'investissement : 9 401 645,88 €

Il est ainsi proposé, dans la continuité de dynamique impulsée en 2023, marquée par un niveau d'investissement à hauteur de 2.5 M€ de réaliser un plan d'investissement pour l'année 2024 qui se caractérisera notamment par les opérations suivantes :

OPERATIONS	RESTES A REALISER 2023	PREVISIONS 2024
204 - Subventions d'équipement versées	392 642,15	1 000 000,00
Opération 201 - Environnement	553 118,40	459 730,00
Opération 210 - GEMAPI	40 191,22	1 472 060,00
Opération 220 - Aire de lavage Aubord	19 999,22	456 000,00
Opération 221 - Maison des Traditions	-	-
Opération 222 - 706 rue Ampère		100 000,00
Opération 223 - Pôle ADT		500 000,00
Opération 236 - Siège communautaire	61 768,85	413 500,00
Opération 238 - Police intercommunale		2 000,00
Opération 240 - Restauration scolaire		244 513,60
Opération 241 - Cuisine centrale	13 650,00	1 716 800,00
Opération 242 - Parc mobilier - Equipements partagés		59 338,00
Opération 247 - Informatique	1 152,00	45 800,00
Opération 271 - Ecole de musique		7 500,00
Opération 295 - Halte nautique Tourisme	36 234,70	16 486,00
Opération 314 - Voirie communautaire	97 618,19	300 000,00
Opération 318 - Aménagement de l'espace	129 235,00	524 998,00
Opération 320 - Zones industrielles	1 610,55	463 200,00
Opération 325 - Parc automobile		272 500,00
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 347 220,28	8 054 425,60
		9 401 645,88
16 - Emprunts et dettes assimilées		740 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		740 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		10 141 645,88
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections		15 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 156 645,88

Les investissements les plus marquants sont les suivants :

- **Service environnement :**

- Acquisition de roll-packers pour les déchetteries, afin de réduire le nombre de rotations de camions
- Des composteurs individuels pour les administrés
- Des broyeurs à végétaux pour chaque commune et un pour les services techniques de la CCPC
- Une étude pour la mise en place d'une recyclerie
- Le renouvellement de l'ensemble des colonnes à verre des 5 communes

- **GEMAPI :**

Il s'agit principalement des participations aux EPTB Vistre Vistrenque et Vidourle et également des études préalables à la réhabilitation des marais et à la préparation d'un plan de gestion.

- **Aire de lavage :**

Destinée au lavage des engins agricoles. En cours de réalisation et verra son achèvement fin 2024.

- **Les trois bâtiments communautaires :**

- 706 rue Ampère : Pôle Cohésion Sociale et Territoriale
- L'ancien centre d'hébergement recevant le Pôle Attractivité et Développement Territorial
- Le siège de la CCPC

Bénéficieront tous trois de travaux d'isolation, et d'un réaménagement intérieur pour le Pôle ADT, de façon à accueillir des prestataires supplémentaires et pouvoir proposer des salles de formation. L'inscription 2024 correspond aux études préalables et premiers travaux, l'estimatif total pour chacun d'entre eux étant de 1.372 M€ pour le premier, et 1.472 M€ pour le second. Concernant le siège, l'estimatif total fourni lors de l'AG de la copropriété s'élève, pour les travaux d'isolation, à 345 000 €.

Il sera proposé l'adoption d'APCP (autorisations de programme / crédits de paiement) pour ces deux opérations, qui devraient se dérouler sur deux exercices budgétaires.

- **Cuisine centrale :**

Après la résiliation du marché global de performance, par suite de la liquidation du mandataire principal, un appel à candidature pour un nouveau maître d'œuvre doit être lancé. Par suite, il a été décidé de relancer un marché alloti de travaux. Les montants prévus au budget 2024 comprennent l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre, ainsi qu'une prévision de premiers paiements de factures travaux.

L'APCP relative à cette opération devra être révisé en conséquence.

- **Restauration scolaire :**

Il est prévu l'acquisition de matériels de cuisine, mais également de travaux dans plusieurs restaurants scolaires, notamment l'acquisition d'une structure modulaire pour accueillir les enfants de l'école Pompidou.

- **Voirie communautaire :**

L'inscription de 300 000 € correspond au marché à bons de commande passé avec l'entreprise COLAS.

- **Aménagement de l'espace :**

Il s'agit principalement des dépenses liées à l'OPAH CD et l'OPAH RU ainsi qu'au programme ANRU.

- **Zones industrielles :**

Les montants inscrits relèvent des travaux prévus dans le cadre de la convention avec AIMARGALI, rue des Courlis à Aimargues, de la mise au point du projet d'aménagement de la ZAC Pôle des Costières et de la part CCPC des travaux d'extension du réseau utile aux hydrants dans la ZAC.

- **Parc automobile :**

Plusieurs véhicules sont indispensables, soit en remplacement, soit en complément du parc actuel. De plus, il est proposé l'acquisition d'un camion nacelle, aux fins de mutualisation avec les communes, et l'achat d'un véhicule pour la police intercommunale, dans le cadre de la création d'une brigade canine.

- **Fonds de concours :**

Il est proposé de relever le montant global des fonds de concours de 600 000 € annuels à 1M€.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les recettes d'investissement (hors RAR) : 8 560 165 €

AUTOFINANCEMENT / RESSOURCES PROPRES :

✚ Résultat reporté :	2 382 929.98 €
✚ Excédents de fonctionnement capitalisés :	2 400 000.00 €
✚ Virement de la section de fonctionnement :	2 730 537.65 €
✚ Amortissements :	350 000.00 €

AUTRES RESSOURCES :

✚ FCTVA :	200 000.00 €
✚ Cession de foncier :	133 100.00 €
✚ Avances ZAC :	363 597.20 €

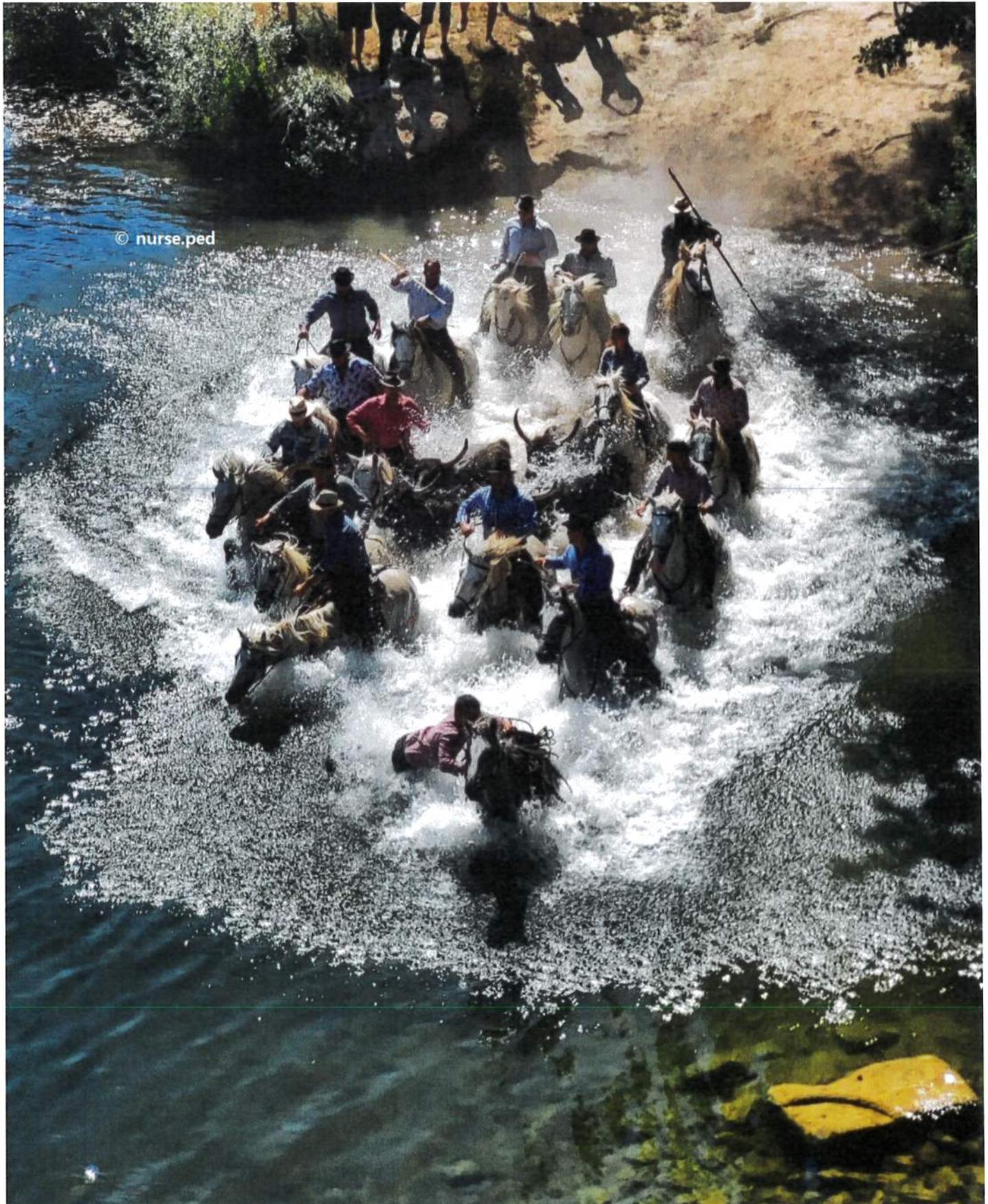
Les restes à réaliser 2023

En dépenses :

OPERATIONS	RESTES A REALISER 2023	
204 - Subventions d'équipement versées	392 642,15	Fonds de concours
Opération 201 - Environnement	553 118,40	Roll-packers
Opération 210 - GEMAPI	40 191,22	Martelière + reliquat EPTB VV
Opération 220 - Aire de lavage Aubord	19 999,22	MO + CT + CSPS
Opération 236 - Siège communautaire	61 768,85	Etudes Ad'AP + études énergétiques
Opération 241 - Cuisine centrale	13 650,00	AMO
Opération 247 - Informatique	1 152,00	Office 365
Opération 295 - Halte nautique Tourisme	36 234,70	Candélabres + visite virtuelle
Opération 314 - Voirie communautaire	97 618,19	Marché bons de commande COLAS
Opération 318 - Aménagement de l'espace	129 235,00	Etudes Ad'AP + études énergétiques
Opération 320 - Zones industrielles	1 610,55	Etude potentiel ZAC
Opération 325 - Parc automobile		
TOTAL	1 347 220,28	

En recettes :

OPERATIONS	FINANCEURS	RESTES A REALISER 2023
Cuisine centrale	CD 30	604 225.00 €
Cuisine centrale	DSIL 1ère tranche	700 000.00 €
Remboursement reliquat avance SEGARD		100 000.00 €
Travaux capitainerie	DSIL	33 839.00 E
Inondations 2021	Région	6 721.00 e
Acquisition véhicule électrique	Région	9 422.25 €
Convention AIMARGALI - reliquat		142 273.80 €
TOTAL		1 596 481.05 €



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 030-243000593-20240213-DL2024_02_01-DE



TROISIEME PARTIE : BUDGETS ANNEXES 2024



BUDGET OFFICE DE TOURISME

Le résultat de l'exercice 2023

Le budget annexe de l'Office de Tourisme, budget M57 depuis sa reprise en gestion directe, présente les résultats suivants pour l'exercice 2023 :
Solde fonctionnement : 43 190.50 €.

il est proposé d'affecter en section d'investissement compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés, la somme de 10 000 € et d'affecter en recettes de fonctionnement compte 002 la somme de 33 190.50 €.

Le résultat de la section d'investissement s'élève à 1 924.02 €, reportés en recettes d'investissement compte 001 sur le budget 2024.

RESULTAT CA 2023			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	248 068,35	Dépenses :	57 249,04
Recettes :	291 258,85	Recettes :	59 173,06
Solde :	43 190,50	Solde :	1 924,02
Fonctionnement		Investissement	
Recettes (N-1)	0,00	Dépenses (N-1)	
Compte 002 du BP		Cpte 001 du BP	
Solde cumulé	43 190,50	Solde cumulé	1 924,02
		001 - Dépenses invest./BP de l'année suivante	
		001 - Recettes invest./BP de l'année suivante	
		Dépenses RAR	
		Recettes RAR	
		Solde RAR	0,00
		Solde final	1 924,02
R 1068 =	10 000,00		
R 002 =	33 190,50		
Montants reportés au BP de l'année suivante			

Le projet de budget 2024

Une fois affectés les résultats comme proposé ci-dessus, le budget annexe de l'Office de Tourisme trouve son équilibre par le versement d'une subvention du budget principal à hauteur de **226 899.75 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2023 - DM	2024		BP 2023 - DM	2024
011 - Charges à caractère général	158 220,00	114 824,27	013 - Atténuations de charges		
012 - Charges de personnel	176 030,00	200 000,00	70 - Produits des services	13 700,00	5 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	200,00	8 390,00	73 - Impôts et taxes		
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	334 450,00	323 214,27	731 - Fiscalité locale		
66 - Charges financières			74 - Dotations	264 250,00	226 899,75
67 - Charges exceptionnelles			75 - Autres produits de gestion courante	70 000,00	80 000,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	100,00	100,00	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	347 950,00	312 399,75
022 - Dépenses imprévues	-	-	76 - Produits financiers	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES	334 550,00	323 314,27	77 - Produits exceptionnels	-	800,00
023 - Virement à la section d'investissement	35 649,04	22 275,98	TOTAL RECETTES REELLES	347 950,00	313 199,75
042 - Amortissements	35 000,00	10 000,00	042 - Opérations d'ordre entre sections	57 249,04	9 200,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	70 649,04	32 275,98	TOTAL RECETTES D'ORDRE	57 249,04	9 200,00
TOTAL	405 199,04	355 590,25	R 002 RESULTAT REPORTE N-1		33 190,50
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	405 199,04	355 590,25
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	2023 - RAR - DM	2024		2023 - RAR - DM	2024
20 - Immobilisations incorporelles		25 000,00	13 - Subventions d'investissement	43 374,99	
21 - Immobilisations corporelles	56 774,99		TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	43 374,99	-
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	56 774,99	25 000,00	10 - Dotations, fonds divers hors 1068		
16 - Emprunts et dettes assimilées			1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés		10 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES			TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	-	10 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	56 774,99	25 000,00	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	43 374,99	10 000,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	57 249,04	9 200,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	35 649,04	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	57 249,04	9 200,00	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	35 000,00	22 275,98
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	114 024,03	34 200,00	041 - Opérations patrimoniales		
			TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	70 649,04	22 275,98
			TOTAL	114 024,03	32 275,98
			R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		1 924,02
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	114 024,03	34 200,00



BUDGET PORT DE GALLICIAN

Le résultat de l'exercice 2023

Le budget annexe du Port de Gallician présente un solde d'exécution négatif en section de fonctionnement. Ce solde redevient positif grâce à un excédent des années précédentes (versement fonds COVID).
 Le solde cumulé devra être reporté en section de fonctionnement, article 002 en recettes.
 Le résultat d'investissement est, quant à lui, positif, et cumulé, est de 72 364,39 €, reporté à l'article 001 recettes d'investissement 2024.

RESULTAT CA 2023

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	143 686,27	Dépenses :	59 500,81
Recettes :	116 020,46	Recettes :	64 817,17
Solde :	-27 665,81	Solde :	5 316,36
Fonctionnement		Investissement	
Recettes (N-1)	65 349,66	Dépenses (N-1)	67 048,03
Compte 002 du BP		Cpte 001 du BP	
Solde cumulé	37 683,85	Solde cumulé	72 364,39
		001 - Dépenses invest./BP de l'année suivante	
		001 - Recettes invest./BP de l'année suivante	
		Dépenses RAR	
		Recettes RAR	
		Solde RAR	0,00
		Solde final	72 364,39
R 1068 =			
R 002 =	37 683,85		
Montants reportés au BP de l'année suivante			

Le projet de budget 2024

Le budget 2024 en section de fonctionnement est contraint, et ne permet pas l'inscription de la masse salariale, qui devra être prise en charge par le budget principal. Les investissements peuvent être inscrits grâce au résultat reporté et au montant des amortissements.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023 - DM	2024
011 - Charges à caractère général	57 750,00	58 948,85
012 - Charges de personnel	21 296,15	-
65 - Autres charges de gestion courante	23 183,18	7 500,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	102 229,33	66 448,85
66 - Charges financières	1 000,00	700,00
67 - Charges exceptionnelles	850,00	550,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	6 300,00	8 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	110 379,33	75 698,85

023 - Virement à la section d'investissement	500,00	
042 - Amortissements	66 270,51	65 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	66 770,51	65 000,00
TOTAL	177 149,84	140 698,85

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20 - Immobilisations incorporelles	4 816,54	
21 - Immobilisations corporelles	54 216,82	70 000,00
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	59 033,36	70 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 000,00	20 864,39
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	13 000,00	20 864,39
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	72 033,36	90 864,39
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	61 785,18	46 500,00
041 - Opérations patrimoniales		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	61 785,18	46 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	133 818,54	137 364,39

RECETTES

	BP 2023 - DM	2024
013 - Atténuations de charges		
70 - Produits des services	50 015,00	56 515,00
73 - Impôts et taxes		
7331 - Fiscalité locale		
74 - Dotations		
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	50 015,00	56 515,00
76 - Produits financiers	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-
TOTAL RECETTES REELLES	50 015,00	56 515,00

042 - Opérations d'ordre entre sections	61 785,18	46 500,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	61 785,18	46 500,00
R 002 RESULTAT REPORTE N-1	65 349,66	37 683,85
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	177 149,84	140 698,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 - Subventions d'investissement		
21 - Immobilisations corporelles		
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	-	-
10 - Dotations, fonds divers hors 1068		
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	500,00	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	66 270,51	65 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	66 770,51	65 000,00
TOTAL	66 770,51	65 000,00
R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	67 048,03	72 364,39
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	133 818,54	137 364,39



BUDGET SPANC

Le résultat de l'exercice 2023

Le budget annexe du SPANC présente un solde d'exécution négatif en section de fonctionnement. Ce solde redevient juste positif grâce à un excédent des années précédentes.
 Le solde cumulé, 44.33 €, devra être reporté en section de fonctionnement, article 002 en recettes.
 Le résultat d'investissement est, quant à lui, positif, et cumulé, est de 11 567.42 €, reporté à l'article 001 recettes d'investissement 2024.

RESULTAT CA 2023

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	52 053,33	Dépenses :	495,76
Recettes :	39 940,91	Recettes :	5 057,47
Solde :	-12 112,42	Solde :	4 561,71
Fonctionnement		Investissement	
Recettes (N-1)	12 156,75	Dépenses (N-1)	7 005,71
Compte 002 du BP		Cpte 001 du BP	
Solde cumulé	44,33	Solde cumulé	11 567,42
		001 - Dépenses invest./BP de l'année suivante	
		001 - Recettes invest./BP de l'année suivante	
		Dépenses RAR	
		Recettes RAR	
		Solde RAR	0,00
		Solde final	11 567,42
R 1068 =			
R 002 =	44,33		
Montants reportés au BP de l'année suivante			

Le projet de budget 2024

Le budget 2024 en section de fonctionnement est très contraint, et nécessitera probablement l'augmentation des tarifs du service, aucune augmentation n'ayant eu lieu depuis 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023 - DM	2024
011 - Charges à caractère général	6 000,00	6 350,00
012 - Charges de personnel	44 000,00	45 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 100,00	500,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	51 100,00	51 850,00
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles	18 000,00	4 134,33
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 050,00	1 200,00
022 - Dépenses imprévues	-	
TOTAL DEPENSES REELLES	70 150,00	57 184,33

023 - Virement à la section d'investissement	4 474,01	
042 - Amortissements	4 621,29	1 200,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	9 095,30	1 200,00
TOTAL	79 245,30	58 384,33

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00	2 000,00
21 - Immobilisations corporelles	4 025,71	4 000,00
		5 767,42
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 025,71	11 767,42
16 - Emprunts et dettes assimilées		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	-	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 025,71	11 767,42
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	10 075,30	1 000,00
041 - Opérations patrimoniales		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	10 075,30	1 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 101,01	12 767,42

RECE

	BP 2023 - DM	2024
013 - Atténuations de charges		
70 - Produits des services	39 513,25	39 840,00
73 - Impôts et taxes		
74 - Dotations		
75 - Autres produits de gestion courante		
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	39 513,25	39 840,00
76 - Produits financiers	-	
77 - Produits exceptionnels	17 500,00	17 500,00
TOTAL RECETTES REELLES	57 013,25	57 340,00

042 - Opérations d'ordre entre sections	10 075,30	1 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	10 075,30	1 000,00
R 002 RESULTAT REPORTE N-1	12 156,75	44,33
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	79 245,30	58 384,33

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 - Subventions d'investissement		
21 - Immobilisations corporelles		
23 - Immobilisations en cours		
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	-	-
10 - Dotations, fonds divers hors 1068		
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	-	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 474,01	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 621,29	1 200,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 095,30	1 200,00
R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	7 005,71	11 567,42
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 101,01	12 767,42

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 030-243000593-20240213-DL2024_02_01-DE



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 030-243000593-20240213-DL2024_02_01-DE